



Le 25 septembre 2026

ASF
Mme RUNG Amélia
Directrice des Ressources Humaines
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 Vedène Cedex

Objet : Demande de mise en place urgente d'une mesure exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat liée à la hausse du coût des déplacements domicile-travail

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Au cours des derniers mois, notre organisation syndicale vous a alertée à plusieurs reprises sur les conséquences de la hausse des dépenses contraintes supportées par les salariés, et notamment sur l'augmentation du coût des trajets domicile-travail.

Dans ce contexte, nous avons sollicité au printemps dernier un assouplissement et une extension du dispositif de télétravail afin d'apporter une réponse concrète, rapide et peu coûteuse pour l'entreprise.

Force est aujourd'hui de constater que les résultats demeurent insuffisants. Malgré l'existence du dispositif, de nombreux salariés se heurtent encore à différents freins organisationnels ou managériaux qui limitent fortement l'accès à davantage de journées de télétravail.

Pendant ce temps, les dépenses de carburant continuent de peser lourdement sur le budget des ménages. Selon les données publiques disponibles, le prix du gazole a progressé de plus de 40 % sur un an et celui de l'essence de près de 25 %, atteignant des niveaux historiquement élevés. Pour de nombreux salariés d'ASF, notamment ceux contraints d'effectuer quotidiennement plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail, la situation devient particulièrement préoccupante.

Nous arrivons désormais à un moment où il n'est plus possible d'attendre plusieurs mois avant qu'une réponse soit apportée. Les salariés ont besoin d'un soutien immédiat. Ils ne disposent plus de marges de manœuvre suffisantes pour absorber seuls l'augmentation continue de leurs dépenses de transport.

Cette réalité est d'autant plus sensible dans notre entreprise, dont de nombreux salariés travaillent sur des sites éloignés des centres urbains et disposent de peu d'alternatives crédibles à l'usage de leur véhicule personnel.

Conscients que les négociations salariales annuelles débiteront en décembre 2026 et qu'elles permettront d'aborder plus globalement les questions de rémunération et de pouvoir d'achat, nous estimons néanmoins indispensable qu'une mesure transitoire soit mise en œuvre sans délai afin de répondre à l'urgence de la situation.

À ce titre, nous vous demandons d'étudier rapidement l'une des deux solutions suivantes :

- **Le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 200 euros nets** à l'ensemble des salariés concernés ;
- **Une revalorisation temporaire des indemnités kilométriques et frais de déplacement de 15 % jusqu'au 31 janvier 2027**, afin de tenir compte de l'évolution récente du coût des carburants et des charges pesant sur les déplacements professionnels et domicile-travail.

Cette proposition de majoration de 15 % nous paraît constituer une mesure à la fois raisonnable, proportionnée et cohérente avec les efforts mis en œuvre ces dernières années par de nombreuses entreprises pour accompagner leurs salariés face aux variations importantes des coûts de l'énergie.

Elle aurait également l'avantage de cibler directement les salariés les plus exposés aux contraintes de mobilité.

Notre démarche est guidée par un principe simple : lorsque des événements extérieurs viennent dégrader brutalement le pouvoir d'achat des salariés, l'entreprise doit être en mesure d'apporter une réponse rapide et adaptée. C'est aussi un enjeu de reconnaissance et d'équité envers celles et ceux qui assurent chaque jour la continuité de l'exploitation et du service rendu aux usagers.

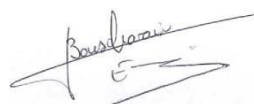
Par ailleurs, plusieurs entreprises ont déjà mis en œuvre des mesures ciblées. Plus significatif encore pour notre secteur d'activité, le groupe Sanef, a récemment décidé de verser une prime carburant exceptionnelle de 175 € nets à plusieurs centaines de salariés afin de compenser le surcoût lié à l'inflation et à la hausse des carburants. Cette mesure a été négociée en dehors des négociations salariales annuelles et présentée comme une réponse immédiate à une situation d'urgence.

La dégradation du pouvoir d'achat est aujourd'hui une réalité tangible pour une partie croissante des salariés. Nous ne pouvons nous résoudre à attendre l'ouverture des négociations salariales de fin d'année pour commencer à y répondre.

C'est pourquoi nous vous demandons d'engager dans les meilleurs délais une concertation sur la mise en place de ce dispositif exceptionnel et temporaire.

Soyez assurée de notre entière disponibilité pour échanger rapidement sur ce sujet et construire une solution équilibrée répondant aux attentes légitimes des salariés.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.



Eric BOUSCHARAIN - DSCP FO ASF